

Date de convocation : 3 avril 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M JOSEPH Xavier, Mme Danièle MAZURE, M. FOURNIER Luc, M. TALTAVULL Emmanuel, Mme MAYEN Claudine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie,

Procuration :

Mme NADAL Karine (Mme PEYRARD Corinne), M. REVERSAT Jean (M BRIDIER Bernard), M. MARTINEZ Lionel (M TALTAVULL Emmanuel)

Absents excusés : Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M. DRUT Nicolas, M. MARTINEZ Lionel, Mme BLANCHARD Sandrine, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7.5. Subventions aux associations

Rapporteur : M Loïc Fataccioli, Maire

Dans le cadre de la politique que la commune mène en faveur des associations, elle leur attribue, chaque année, des subventions afin de les aider à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et leur permettre de développer diverses activités et actions.

Il y a 4 ans afin de soutenir les activités culturelles, festives et sportives, ont été ouverts des financements pour des actions ponctuelles de nature à animer et valoriser le territoire. Cette démarche reste proposée pour 2025.

Il est proposé que la commune verse aux associations les subventions détaillées ci-après à l'article 65748 correspondant aux associations ayant présentées un dossier. Des subventions pourront être versées en cours après réception de dossiers complets :

Il est demandé aux conseillers municipaux membres actifs de l'une des associations de ne pas participer au vote (si le quorum devait en être affecté, le vote peut être réalisé par ligne).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 034-213400336-20250407-202515-DE

Nom association	Subvention 2025	subvention ponctuelle 2025	Subvention exceptionnelle versée en 2024	
			2024 annuelle	ponctuelle
Amis randonneurs	100,00 €		100,00 €	
BMS	350,00 €		350,00 €	
Lis escoutaires	300,00 €		300,00 €	
Running		500,00 €		500,00 €
Chasse st hubert	100,00 €		100,00 €	
Recreation	1 000,00 €		1 000,00 €	500,00 €
Comité des fêtes		5 000,00 €		5 000,00 €
Festival électro JALAPENOS		2 000,00 €		1 500,00 €
OCCE	2 670,00 €		2 700,00 €	
Les créateurs d'émotions positives		2 000,00 €		
totaux	4 520,00 €	9 500,00 €	4 550,00 €	7 500,00 €
	2025		2024	
	14 020,00 €		12 050,00 €	

Après avoir oui la présentation de M le Maire, le conseil délibère à l'unanimité et autorise le versement de subventions aux associations dont les montants sont prévus selon la liste ci-dessus.

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Corinne PEYRARD

